

<http://snes-aude.fr/spip.php?article261>



# La FSU reçue à la DSDEN avant la rentrée

- Actualité - Mobilisations -



Date de mise en ligne : lundi 6 septembre 2021

---

Copyright © SNES-FSU 11 - Tous droits réservés

---

La FSU 11 a été reçue ce lundi 30 août à la DSDEN par Mme Vidal secrétaire générale de la DSDEN et Mme Eybert, ADASEN.

Lors du CHSCT-SD de juin dernier, nous avons demandé à ce que l'instance se réunisse avant la rentrée pour traiter des **conditions sanitaires** de celle-ci. La DSDEN n'était pas en mesure d'organiser de CHSCT et a donc proposé de nous rencontrer dans le cadre d'une audience.

Mme Vidal a commencé par rappeler le **contexte épidémique** en Occitanie et dans le département de l'Aude, avec des taux d'incidence très élevés, particulièrement chez les jeunes, même s'ils ont commencé à baisser. Elle rappelle ensuite le choix ministériel d'appliquer le **niveau 2** du protocole sanitaire, avec la rentrée la plus normale possible.

Nous avons noté le **paradoxe** que constituait cette application du niveau 2 sur l'ensemble du territoire alors que la situation en Occitanie et dans l'Aude pouvait être considérée comme plus préoccupante. Cette absence de prise en compte des réalités locales est inquiétante.

*Questions/Réponses*

### Questions liées à la situation sanitaire

*- La distribution de masques aux personnels est-elle prévue ? D'auto-tests ?*

Des masques en tissus seront distribués très prochainement. Les Circonscriptions et les EPLE distribuent la plupart des masques, la DSDEN étant chargée de ceux des AESH et des TRBD.

Sur les auto-tests, il reste des stocks, mais il n'y a pour le moment pas de distribution prévue.

*- Combien de personnels seront en ASA au 1er septembre pour cause de vulnérabilité ?*

Les critères de vulnérabilité restent les mêmes mais les services de la DSDEN ne sont pour le moment pas en mesure de donner un nombre.

*- En cas d'absence et de non remplacement d'un-e enseignant-e en primaire, les élèves peuvent-ils être répartis dans les autres classes ou comme en fin d'année scolaire doivent-ils être récupérés par leurs parents ?*

Mme Eybert rappelle que les élèves doivent être accueillis et que tout sera d'abord fait pour que les remplacements nécessaires soient faits et qu'il n'y ait pas besoin de se reposer sur les parents. Elle note que le niveau 2 du protocole permet le brassage par niveau si nécessaire, qui pourrait donc avoir lieu dans les écoles les plus grandes si tous les personnels absents ne pouvaient être remplacés.

Nous partageons évidemment le souhait que les remplacements puissent être effectués, ce qui est loin d'avoir été le cas.

*- Lors de la rentrée en école maternelle ou en CP, les parents pourront-ils entrer dans la classe pour accompagner leurs enfants ?*

Mme Eybert indique que le protocole ne l'interdit pas mais recommande de ne pas organiser de réunion, et de ne pas trop faire s'attarder les parents dans la classe, même si elle reconnaît qu'il est important de tranquilliser le plus possible les élèves comme les parents.

*- Au niveau 2 du protocole, le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées. L'arrêté préfectoral imposant le port du masque en extérieur sur les communes de Narbonne, Carcassonne, Lézignan-Corbières, Castelnaudary, Limoux, Fleury d'Aude, Gruissan, Leucate, Port-la Nouvelle et Leucate implique-t-il que le port du masque soit obligatoire dans les espaces extérieurs des écoles et des établissements de ces communes ?*

Oui, dans ces communes, l'obligation du port du masque en extérieur s'applique dans les espaces extérieurs des écoles et des établissements.

*- Comment la campagne de vaccination dans les collèges et les lycées va-t-elle être organisée ?*

Mme Vidal indique que cette campagne a été anticipée par un courrier aux parents signé par la Préfecture de Région, la Région Académique, l'ARS et la Région au mois d'août et que ce courrier sera également renvoyé via les ENT des établissements. (À notre connaissance, aucun parent d'élève n'a reçu un tel courrier au mois d'août.)

D'après la Préfecture, la vaccination des 12-17 ans est déjà largement entamée dans l'Aude (environ 60 % complètement vaccinés au 19 août.)

À l'exception des collèges de Chalabre et de Rieux-Minervo, qui verront intervenir une équipe mobile, chaque établissement sera adossé à un centre de vaccination existant.

À la rentrée, les établissements seront chargés de recenser les autorisations parentales et les vaccinations pourraient effectivement commencer à partir du 9 septembre. En fonction du nombre de volontaires, les créneaux seront déterminés avec l'ARS. Pour le financement éventuel du transport, l'Éducation Nationale viendra en appui des collectivités territoriales.

*- L'Aude est-elle concernée par les moyens supplémentaires en AED annoncés par le Ministre pour permettre cette campagne ?*

Mme Vidal indique que des moyens humains « médiateurs COVID » vont être reconduits, tout comme des moyens supplémentaires pour des suppléances d'AED, mais n'est pas en mesure de donner de chiffre.

*- Les personnels qui le souhaitent pourront-ils être vaccinés à l'occasion de cette campagne ?*

Pas d'opposition sur le principe mais pas d'information à ce sujet.

– Des campagnes de tests régulières vont-elles être à nouveau organisées dans les écoles et les établissements ?  
La campagne de distribution d'auto-tests dans les lycées va-t-elle être poursuivie ?

Les tests (salivaires) dans les écoles sentinelles vont être poursuivis sur le même principe. Cela ne semble pas être prévu dans les collèges et les lycées.

*- Dans l'Aude, comme annoncé par le Ministre, l'État va-t-il aider les collectivités sur l'achat de capteurs de CO2 et/ou de purificateurs d'air ?*

Cela ne dépend pas de la DSDEN. Mme Vidal n'a pas d'information particulière à ce sujet dans l'Aude.

*- Comment va se faire la détermination de cas contacts dans les collèges et les lycées ? Les élèves ayant eu un cours d'EPS avec un élève positif seront-ils considérés comme contacts à risque ? Les établissements ont-ils vocation à vérifier le statut vaccinal des élèves ? Un élève vacciné cas contact devra-t-il faire un test avant de retourner en classe ? Les classes de 6e voire de 5e en début d'année seront-elles traitées comme les classes de primaire en début d'année en raison de l'âge des élèves ?*

La détermination des cas contacts sera faite par l'ARS et le Docteur Marion, médecin conseillère technique de la DASEN. Les établissements n'auront donc en aucun cas à connaître le statut vaccinal des élèves, qui est en revanche connu de l'ARS. Les autres questions devraient trouver leur réponse dans la FAQ, qui n'était toujours pas connue à deux jours de la rentrée...

*- Les sorties scolaires dans des lieux soumis au passe sanitaire (piscine, cinéma, théâtre, bibliothèque, musée) pourront-elles être organisées et à quelles conditions ? Qu'en est-il des opérations comme Collège au Cinéma ?*

À ce jour, il n'y a pas de dispense pour le cadre scolaire. Le passe sanitaire s'applique donc pour les adultes accompagnateurs et les élèves de plus de 12 ans pour les sorties dans les lieux où le passe est obligatoire.

Pour la FSU, cela rend évidemment l'organisation de telles sorties impossibles à partir de la classe de 5e.

Concernant Collège au Cinéma, Mme Eybert note que les premières séances n'ont pas lieu avant novembre, ce qui laisse le temps de voir la situation évoluer.

### **AESH / PIAL**

*- La modification au 1er avril dernier de la valeur des indices bonifiés correspondant aux deux premiers niveaux de la grille indiciaire (Niveau 1 : 334 / Niveau 2 : 335) a-t-elle été prise en compte pour tous les personnels AESH (DSDEN et EPLE) ? (Décret no 2021-406 du 8 avril 2021)*

Mme Vidal reconnaît que le changement n'a pu être effectif pour la totalité des AESH mais qu'il sera rattrapé.

*- À quelle date la nouvelle grille de rémunération qui entre en vigueur au 1er septembre sera-t-elle effectivement prise en compte ?*

Ce sera effectif sur la paye de novembre, à la demande du ministère, et cela nécessitera un travail important de la DIPER.

### Personnels du 1er degré

- *Quand les cas en suspens du mouvement seront-ils traités ?*

Il n'y a plus de cas en suspens selon l'administration. Nous avons signalé certaines demandes particulières.

Tous les postes de PSY-EN EDA sont pourvus, dont un par une contractuelle.

- *Où en est la campagne de promotion Classe Exceptionnelle des PE ?*

C'est en cours.

- *Où en est l'organisation de la brigade de remplacement ?*

La circonscription ADASEN de Mme Eybert garde pour le moment l'organisation du remplacement. Une réunion des TRBD est à venir (visio) le 6 septembre. Un tuilage va se faire avec un nouveau service placé sous l'autorité de la DIPER qui sera donc en charge du remplacement dans le cadre d'une réorganisation des services à la DSDEN.